

Fond Territorial de Compensation (FTC)



Le FTC (FDC en Métropole) finance les frais restant à la charge des personnes handicapées qui auront au préalable fait valoir l'ensemble de leurs droits.

Le FTC intervient en complément des aides légales pour les demandes d'aides techniques, les aménagements de logement et/ou de véhicule.

En Martinique, il est aussi ouvert aux personnes ayant un besoin d'aménagement du logement, justifié par un professionnel, personnes non éligibles à la PCH.

Locataire Propriétaire bailleur Propriétaire occupant

Copropriétaire

Accessibilité

Vos contacts privilégiés

Ils vous informent

ADIL Martinique

CCAS

MMPH Martinique

Ils vous accompagnent

AB STRATEGIE
ECM RENOVBAT
ECM RENOVBAT
OPS
LE PRISME
ADELES
MAISON SIBAT
ADELES
KAZ CONSEIL RENOV
CMAPI
ARCAVS
MROS



Type de travaux

Installation d'équipements salle d'eau : évier et lavabos à hauteur réglable, sur élévateurs de baignoire, sièges de douche muraux, W-C pour personnes handicapées, etc.

Installation d'équipements de sécurité et d'accessibilité : appareils élévateurs verticaux en vue du transport d'une personne handicapée, barres de maintien ou d'appui, systèmes de commande, de signalisation ou d'alerte, mobiliers à hauteur réglable, etc.



Montant de l'aide

Bénéficiez jusqu'à 5 000 € par personne concernée.



En complément

Ce dispositif peut être cumulé avec d'autres aides ou prêts dans le cadre de l'amélioration de votre logement.

Accédez dès à présent aux aides financières cumulables, disponibles à la rubrique "Dispositifs cumulables".

Pièces justificatives

 Formulaire de demande au FTC

Liens utiles

 Formulaire de demande au FTC